Envoyé en préfecture le 06/01/2022
Reçu en préfecture le 06/01/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220106-DEC202202-AR

- République Française -

- 6 JAN 2022

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

DEC202202
FINANCES ;
Signature d'un contrat de mission d'étude géotechnique G2 AVP pour la reconversion du site de la congrégation des Frères Maristes – Tranche 1

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 prise en application dudit article,

CONSIDERANT qu'une étude géotechnique G2 AVP est nécessaire sur ce chantier

CONSIDERANT que la proposition faite par la société SIC Infra 63 est conforme aux attentes,

DECIDE la signature du contrat :

- Contrat de réalisation d'une étude géotechnique G2 AVP pour l'opération « Reconversion du site de la congrégation des Frères Maristes – Tranche 1» à Varennes-sur-Allier d'un montant de 2 950 € HT.

Date d'effet du nouveau contrat : Mars 2022 pour une durée de 1 mois.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)